



NOTE DE SYNTHÈSE - BUDGET PRIMITIF 2024

Introduction

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, unité, universalité, spécialité, sincérité et équilibre.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, voire au plus tard le 30 avril pendant les années marquées par l'élection d'une nouvelle assemblée.

Le budget se divise en une section de fonctionnement et une section d'investissement, avec un ensemble de dépenses et de recettes pour chaque section.

La section de fonctionnement regroupe les dépenses liées au fonctionnement courant, dont les charges de personnel, mais aussi les charges à caractère général, les provisions, les dotations aux amortissements ou les intérêts de la dette. La section d'investissement, quant à elle, recense les dépenses d'équipement ou encore le remboursement du capital de la dette. Les recettes de cette section incluent, entre autres, les subventions versées par l'Etat, la Région, le Département, ainsi que la capacité d'autofinancement lorsque le solde de la section de fonctionnement est excédentaire.

Contexte

Ce budget a été élaboré dans un contexte économique et politique toujours perturbé.

- Crises en Ukraine et au Moyen-Orient ;
- Inflation qui reste élevée malgré un retour à une certaine normalité prévue dans la Loi de Finances 2024 (inflation anticipée à +2,6% en 2024 contre +4,9% en 2023) avec persistance des effets : hausse des prix des produits manufacturés, de l'énergie et des prestations de services ;

Plusieurs grands principes ont guidé la construction de ce budget :

- Ne pas augmenter les taux de la fiscalité locale ;
- Maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus ;
- Maintenir la capacité d'autofinancement à un bon niveau en vue de financer les projets actuellement à l'étude et qui devraient se concrétiser sur les prochaines années.
- Maintenir un niveau d'investissement élevé afin de poursuivre les actions engagées par l'équipe municipale. L'un des objectifs prioritaires de l'année sera le lancement d'un programme de rénovation énergétique de nos bâtiments dans le cadre du Décret Tertiaire.

Présentation budget principal

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à 1 830 140,00 €.

DEPENSES

Les dépenses réelles sont évaluées à 1 106 469,62 €

Les prévisions de dépenses réelles sont en hausse de 1,87 % par rapport au budget prévisionnel 2023.

DEPENSES REELLES	BP 2023	BP 2024
011 - Charges à caractère général	490 816,00	489 600,00
60 - Achats et variation des stocks	165 816,00	175 900,00
61 - Services extérieurs	256 600,00	247 100,00
62 - Autres services extérieurs	59 900,00	56 600,00
63 - Impôts, taxes et versements assimilés	8 500,00	10 000,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	450 000,00	450 000,00
62 - Autres services extérieurs	0,00	
63 - Impôts, taxes et versements assimilés	6 300,00	6 300,00
64 - Charges de personnel	443 700,00	443 700,00
014 - Atténuations de produits	1 100,00	2 100,00
65 - Autres charges de gestion courante	129 410,00	150 600,00
66 - Charges financières	14 739,24	13 463,62
68 - Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	50,00	706,00
Total dépenses réelles	1 086 115,24	1 106 469,62
DEPENSES D'ORDRE	BP 2023	BP 2024
023 - Virement à la sect. d'investissement	530 778,63	690 233,10
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	36 425,62	33 437,28
Total dépenses d'ordre	567 204,25	724 670,38
Total dépenses de fonctionnement	1 653 319,49	1 830 140,00

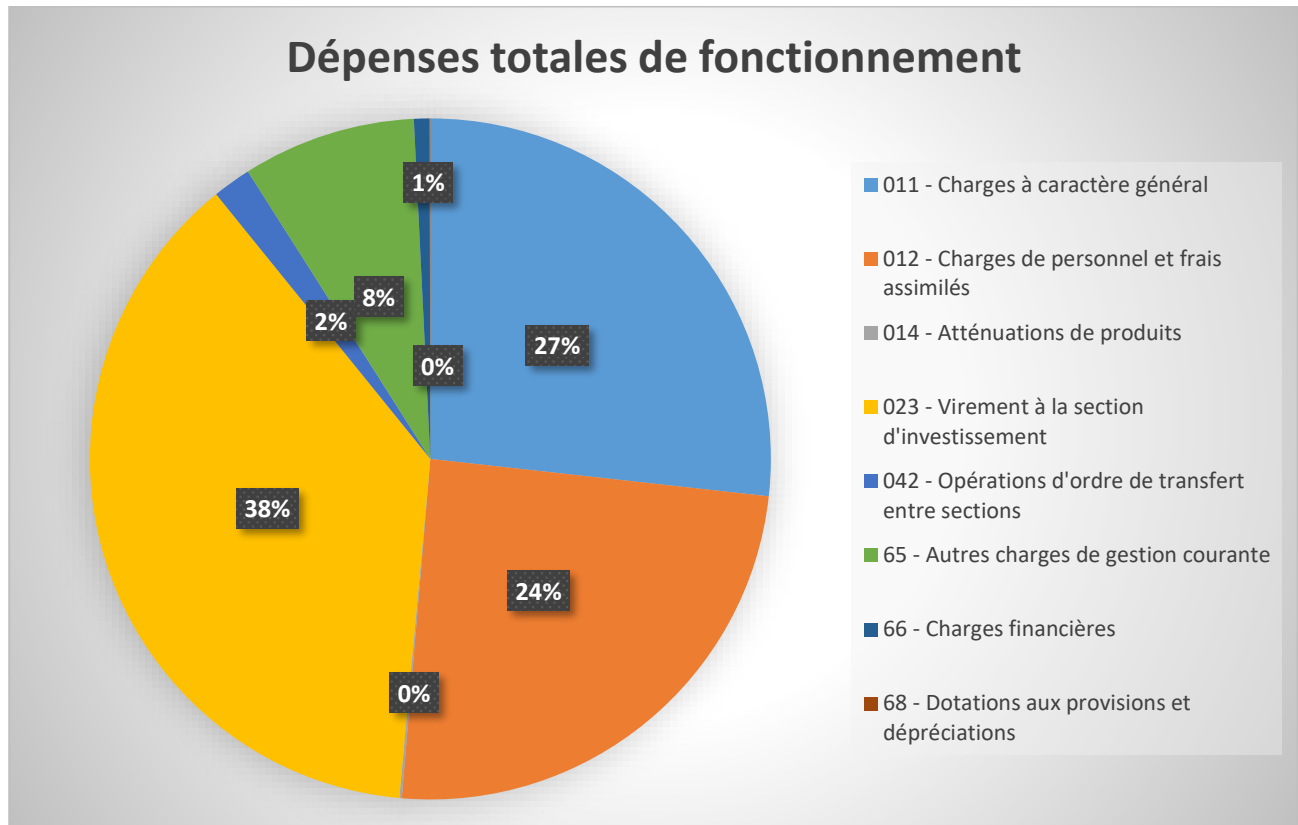
Le chapitre 011 "charges à caractère général" comprend les charges afférentes à l'énergie, les frais de communication, les contrats de maintenance et prestations de services, les différents achats de petit matériel et d'entretien courant. Il représente 26,75 % des dépenses globales de fonctionnement et est stable par rapport au budget prévisionnel 2023.

Le chapitre 012 « charges de personnel et frais assimilés » n'augmente pas par rapport au budget prévisionnel 2023 et représente 24,59 % des dépenses globales de fonctionnement.

Le chapitre 014 « atténuations de produits » concerne le dégrèvement de la taxe d'habitation sur les logements vacants accordé par l'Etat au titre des contributions directes ainsi que le reversement conventionnel de fiscalité à GBA concernant la Zone d'Activité Economique.

Le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » concerne notamment les contributions obligatoires dans le cadre des activités périscolaires, les indemnités des élus et cotisations associées, les subventions attribuées aux associations.

Le chapitre 66 « charges financières » concerne le remboursement des intérêts des emprunts (trois emprunts en cours sur le budget principal).



RECETTES

Les recettes réelles de la section de fonctionnement s'élèvent à 1 830 140,00 €.

Les prévisions de recettes réelles sont en hausse de 10,69 % par rapport au budget prévisionnel 2023 compte tenu de l'augmentation des produits prévisionnels de fiscalité attendus due à la hausse des bases d'imposition.

RECETTES	BP 2023	BP 2024
002 - Excédent de fonctionnement reporté	680 869,19	643 756,95
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	34 969,30	53 101,05
73 - Impôts et taxes	325 000,00	362 418,00
731 – Fiscalité Locale	360 500,00	403 190,00
74 - Dotations et participations	208 981,00	322 674,00
75 - Autres produits de gestion courante	40 000,00	45 000,00
013 - Atténuations de charges	3 000,00	0,00
Total recettes réelles	1 653 319,49	1 830 140,00

RECETTE D'ORDRE	BP 2022	BP 2024
	0,00	0,00
Total recettes d'ordre	0,00	0,00
Total recettes de fonctionnement	1 653 319,49	1 830 140,00

Le chapitre 70 « produits de services, domaine et ventes diverses » correspond à la facturation des repas du restaurant scolaire aux familles, aux concessions du cimetière, aux redevances d'occupation du domaine public (SIEA, panneaux publicitaires), aux taxes d'ordures ménagères des locataires, à la mise à disposition du personnel communal suite au transfert de la compétence l'assainissement à la Communauté d'Agglomération.

La hausse par rapport à 2023 est en grande partie liée au restaurant scolaire dont la gestion a été reprise en Septembre 2023 (4 mois) alors que l'année 2024 sera complète.

Chapitre 73 « impôts et taxes » : le budget 2024 correspond à l'attribution de compensation de GBA relative à la fiscalité professionnelle unique suite aux transferts de charges et de compétences à la Communauté d'Agglomération, et au fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux.

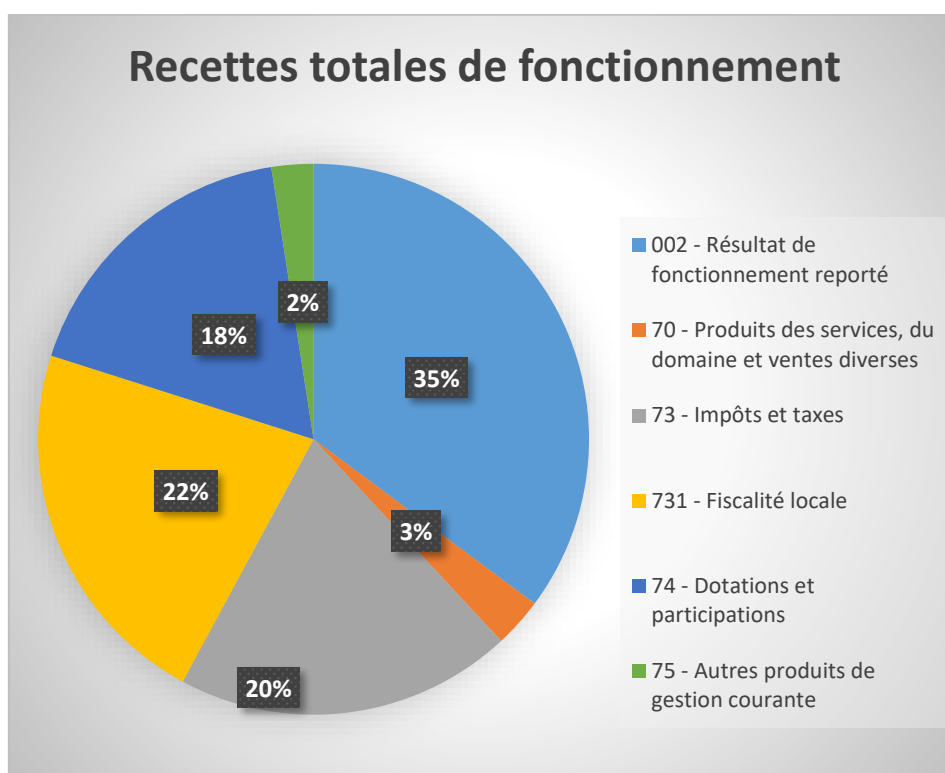
Chapitre 731 « Fiscalité locale » : le budget 2024 a été construit sans augmentation des taux.

Le chapitre 74 « Dotations, subventions et participations » correspond aux dotations versées par l'Etat ainsi qu'au fonds de compensation de la TVA et à la compensation au titre des exonérations de la taxe foncière dont une partie allouée sur les locaux industriels calculée suite au transfert de la part départementale du foncier bâti.

A noter que le montant de la Dotation forfaitaire n'est plus perçu depuis 2021.

Le chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » concerne les revenus des immeubles liés aux locations des appartements communaux, ainsi qu'aux locations de salles communales.

Le chapitre 013 « atténuations de charges » correspond aux remboursements opérés par la mutuelle suite aux arrêts de maladie des agents.



SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à 1 874 305,80 €.

DEPENSES

DEPENSES	BP 2023	BP 2024
16 Emprunts et dettes assimilés	74 316,27	74 984,69
10 Dotation, fond divers et réserves	900,00	1 520,00
20 Immobilisations incorporelles	48 700,00	30 000,00
204 Subventions d'équipement versées	0,00	18 200,00
21 Immobilisations corporelles	518 288,20	1 022 142,00
23 Immobilisations en cours	636 000,00	225 000,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	7 500,00
001 Déficit d'investissement reporté	0,00	491 922,11
041 Opérations patrimoniales	595,20	3 037,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 278 799,67	1 874 305,80

Le chapitre 16 comprend le remboursement en capital des emprunts.

Le chapitre 10 correspond au reversement à GBA de la taxe d'aménagement perçue sur les zones d'activités économiques.

Au chapitre 20, les principales dépenses concernent la révision du PLU ainsi que des frais d'études.

Au chapitre 204, les dépenses correspondent à l'attribution de compensation d'investissement à verser à GBA, dans le cadre de la DSI mutualisée, et à la subvention relative aux projets de travaux d'investissement d'éclairage public dont la compétence a été transférée au SIEA.

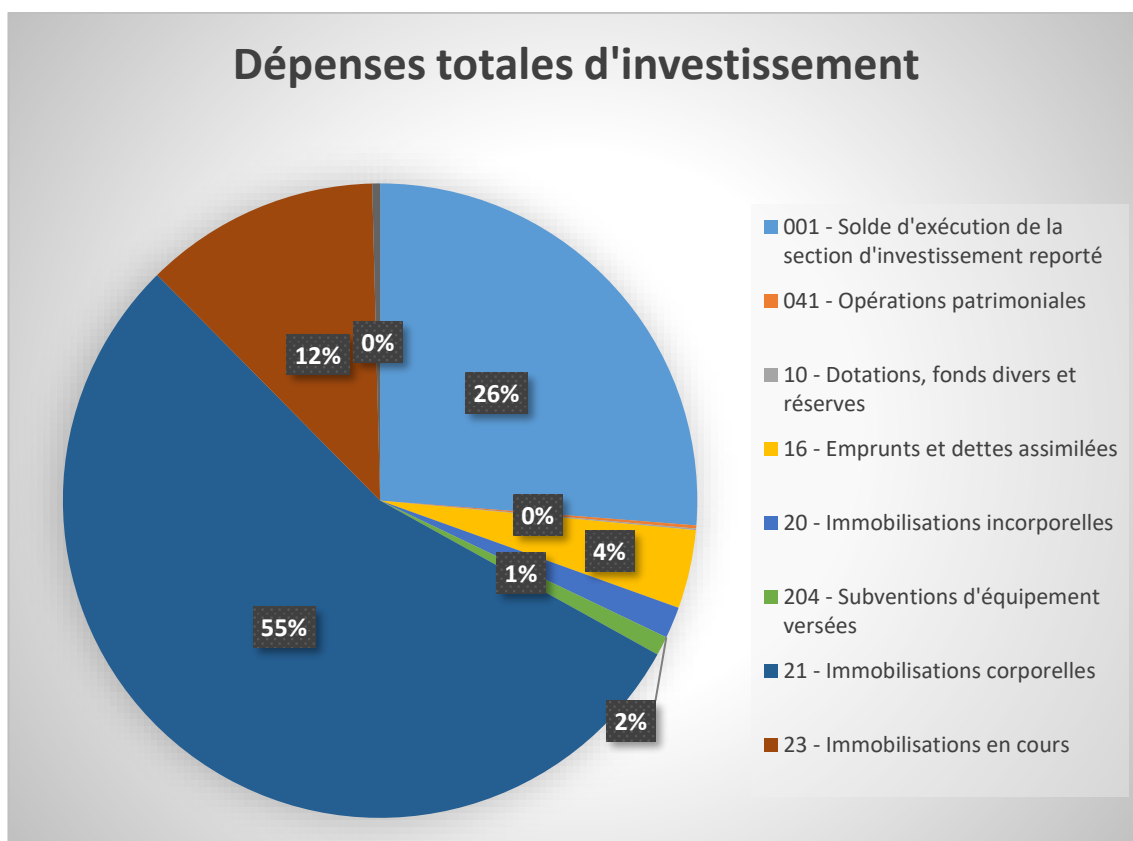
Au chapitre 21, les principales dépenses envisagées en 2024 sont les suivantes :

- Des acquisitions foncières,
- Des aménagements de terrains,
- La réfection de la toiture du périscolaire,
- Le remplacement des menuiseries au restaurant scolaire,
- Les travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire (tranches 1 et 2),
- La réhabilitation d'un appartement,
- Des travaux et installations de voirie,
- Installation de divers équipements (vidéosurveillance, bornes de recharge électriques, collecteur d'eau de pluie...)
- L'acquisition de divers matériels, outillages et mobiliers.

Au chapitre 23, est inscrit principalement le solde des travaux de restauration du pôle sportif et festif.

Au chapitre 27, les dépenses concernent l'achat d'actions de sociétés.

Dépenses totales d'investissement



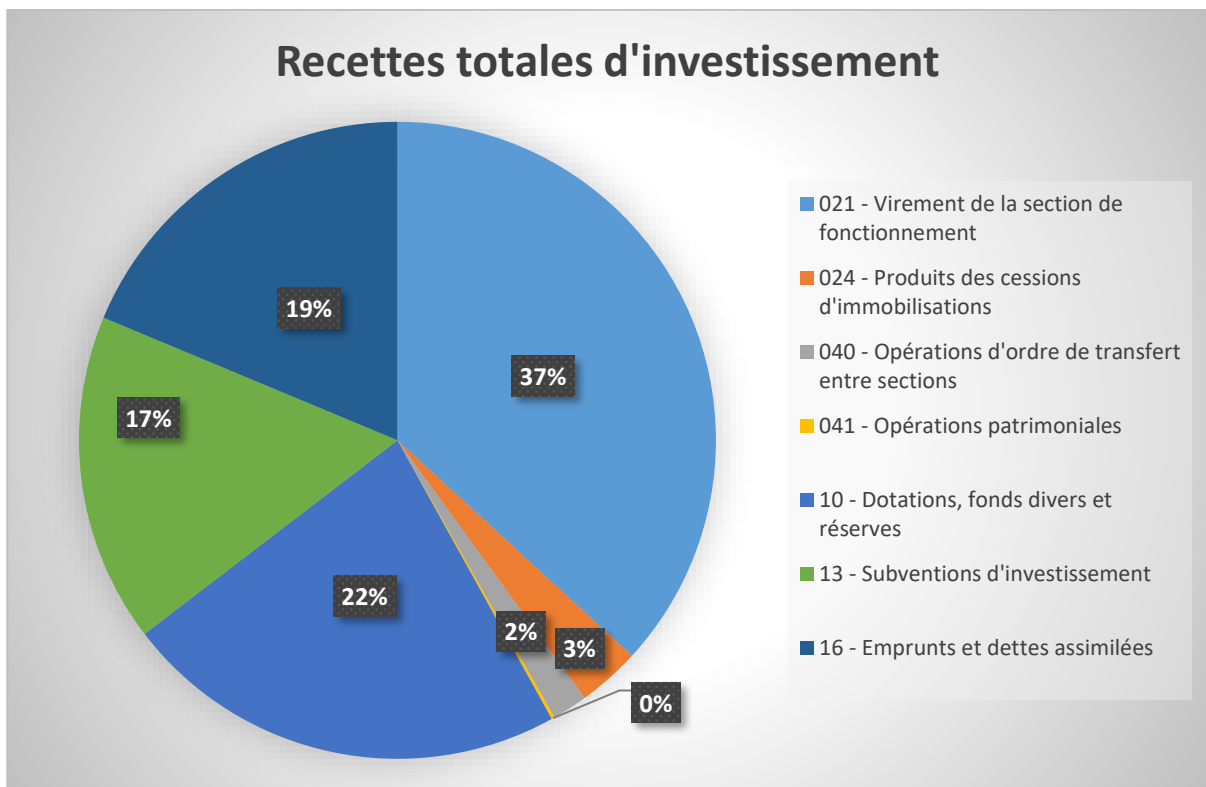
RECETTES

Les recettes d'investissement sont estimées à 1 874 305,80 € comprenant en recettes réelles :

- L'excédent de fonctionnement capitalisé de 379 946,19 € pour compenser le déficit d'investissement 2023,
- Un emprunt pour financer les acquisitions immobilières à hauteur de 350 000 €.
- Les différentes subventions attendues au regard des investissements prévus (notamment pour la salle sportive, la réfection de la toiture du périscolaire et le remplacement des fenêtres du restaurant scolaire),
- Le FCTVA,
- Des encaissements de la taxe d'aménagement sur les permis de construire,
- Un produit de cession d'immobilisation (vente à Hivory du terrain de l'antenne SFR au Bois du Suc).

RECETTES	BP 2023	BP 2024
001 Solde d'exécution positif reporté	203 144,22	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	56 726,00	424 480,00
13 Subventions d'investissement reçues	391 530,00	312 818,45
16 Emprunts et dettes assimilés	0,00	350 700,00
021 Virement de la section de fonctionnement	530 778,63	690 233,10
024 Produits des cessions d'immobilisations	59 600,00	59 600,00
040 Opérations d'ordre AMORTISSEMENTS	36 425,62	33 437,28
041 Opérations patrimoniales	595,20	3 037,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 278 799,67	1 874 305,80

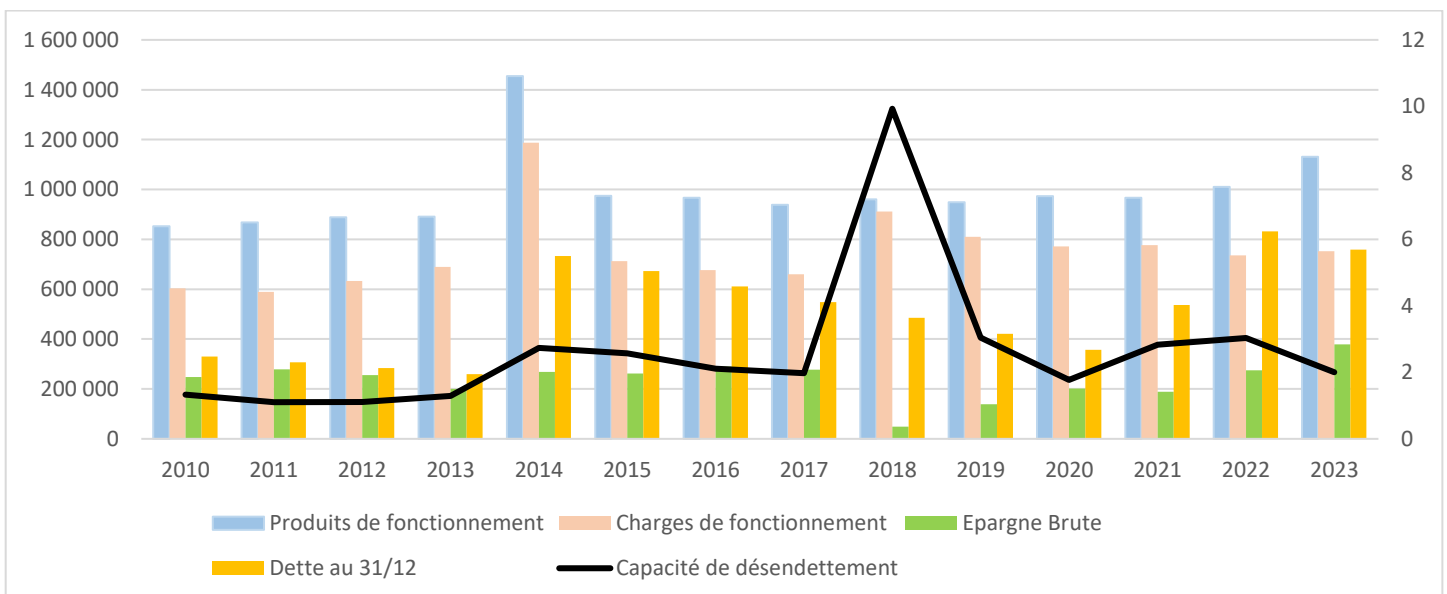
Recettes totales d'investissement



ETAT DE LA DETTE

N° emprunt	Objet	Date de délibération	Montant	Durée	Taux	Type d'index	Date de début	Date de fin	Périodicité de remboursement	2024		
										Amortissement	Intérêt	Annuité
08883957	Achat bâtiment 5 chemin de Longchamp	06/05/2021	278 300,09 €	8,25 ans	1,80%	Taux fixe	17/11/2021	17/11/2029	Trimestrielle	33 733,36	3 415,50	37 148,86
08884129	Acquisition propriété BOZONNET	06/05/2021	260 000,00 €	15 ans	0,65%	Taux fixe	07/09/2021	07/09/2035	Annuelle	16 792,21	1 357,67	18 149,88
08924130	Restructuration du pôle sportif et de la salle des fêtes	07/07/2022	400 000,00 €	15 ans	2,50%	Taux fixe	23/10/2022	23/10/2036	Annuelle	22 959,12	8 690,45	31 649,57

CAPACITE DE DESENETTEMENT



Si toute l'épargne de la commune était utilisée pour éponger les dettes, il faudrait deux ans pour le faire.

RECAPITULATIF ANNUEL DES INDEMNITES DES ELUS

Elu	Fonctions exercées	Taux (% indice brut 1027)	Montant mensuel brut	Montant annuel brut
Serge GUERIN	Maire	51,6%	2 121,03 €	25 452,36 €
Christèle MAYOUSSIER	1ère Adjointe	19,8%	813,88 €	9 766,56 €
Ludovic CURT	2ème Adjoint	12,9%	530,26 €	6 363,12 €
Jean-Claude ECOCHARD	3ème Adjoint	12,9%	530,26 €	6 363,12 €
Olivier PETITJEAN	Conseiller Municipal délégué	6,0%	246,63 €	2 959,56 €

Présentation budget Locaux commerciaux

Depuis la vente d'un local commercial réalisée sur l'exercice 2022, le vote du budget annexe « Locaux commerciaux » est proposé en suréquilibre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 15 431,70 €. Il n'est pas proposé de virement à la section d'investissement.

Les dépenses réelles correspondent principalement à l'entretien des bâtiments, au remboursement des intérêts de l'emprunt en cours, aux assurances et à la taxe foncière.

DEPENSES	BP 2023	BP 2024
011 – Charges à caractère général	1 057,00	10 650,00
66 - Charges financières	5 631,78	4 781,70
68 – Dotations aux provisions et dépréciations	23,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	6 711,78	15 431,70

RECETTES

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 38 908 € correspondent aux revenus des immeubles pour 14 000 € ainsi qu'à l'excédent de fonctionnement reporté d'un montant de 24 908,23 €.

RECETTES	BP 2023	BP 2024
75 - Autres produits de gestion courante	16 000,00	14 000,00
752 - Revenus des immeubles	13 000,00	14 000,00
7552 - Prise en charge du déficit du budget annexe	0,00	0,00
7588 - Autres produits divers de gestion courante	0,00	0,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	20 296,01	24 908,23
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	33 296,01	38 908,23

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 47 226,64 € et ne comprennent que le remboursement du capital de l'emprunt.

DEPENSES	BP 2023	BP 2024
001 - Déficit d'investissement reporté	0,00	0,00
020 - Dépenses imprévues	0,00	0,00
16 - Emprunts et dettes assimilés et dépôt et cautionnement	47 226,64	47 226,64
21 – Immobilisations corporelles	160 000,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	207 226,64	47 226,64

RECETTES

Les recettes d'investissement s'élèvent à 64 057,49 € et comportent uniquement l'excédent du solde d'exécution de la section d'investissement reporté qui s'élève à 64 057,49 €

RECETTES	BP 2023	BP 2024
001 – Solde d'exécution positif reporté	258 782,27	64 057,49
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
165 - Dépôt et cautionnement	0,00	0,00
024 – Produits des cessions d'immobilisation	0,00	0,00
021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00
Total recettes d'investissement	258 782,27	64 057,49

ETAT DE LA DETTE

N° emprunt	Objet	Date de délibération	Montant	Durée	Taux	Type d'index	Date de début	Date de fin	Périodicité de remboursement	2024		
										Amortissement	Intérêt	Annuité
08883960	Participation pour Bourg-Habitat trx commerces	06/05/2021	389 619,91 €	8,25 ans	1,80%	Taux fixe	24/10/2021	24/10/2029	Trimestrielle	47 226,64	4 781,70	52 008,34